



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

**AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
**2021-2027**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2. PILOTAGE ET GOUVERNANCE</b> .....	<b>3</b>
<b>3. LES AXES STRATEGIQUES du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Relocaliser et faire d’Auvergne Rhône Alpes la grande Région créatrice d’emplois</b> .....	<b>4</b>
INDUSTRIE .....	4
MISER SUR L’INNOVATION ET LA RECHERCHE D’EXCELLENCE.....	5
FAIRE D’AUVERGNE RHONE ALPES LA REGION DES ENERGIES DECARBONNEES.....	5
AGRICULTURE.....	6
DES TRANSPORTS AU SERVICE DES USAGERS .....	7
<b>2. Pour une Région équilibrée, soutenir aussi bien les métropoles que les petites communes</b> .....	<b>8</b>
ACCELERER LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT ET DE LA TELEPHONIE MOBILE.....	8
DONNER LA PRIORITE A NOS COMMERÇANTS .....	8
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	9
ASSURER LA REUSSITE DE NOTRE JEUNESSE.....	10
EMPLOI FORMATION INSERTION ET METIERS DE DEMAIN .....	10
EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	11
<b>3. Protéger notre environnement et notre qualité de vie</b> .....	<b>12</b>
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA FILIERE HYDROGENE .....	12
PROMOUVOIR LES ECONOMIES D’ENERGIE.....	13
FAVORISER L’ECONOMIE CIRCULAIRE .....	14
PROTECTION EAU AIR SOL.....	14
BIODIVERSITE .....	16
MOBILITES DECARBONEES .....	17
<b>4. Faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la Région la plus attractive de France</b> .....	<b>18</b>
SPORT.....	18
DONNER ACCES A LA CULTURE DANS TOUS NOS TERRITOIRES .....	18
AGIR POUR NOTRE SANTE.....	19
VALORISER NOS JOYAUX TOURISTIQUES .....	20
SOUTENIR LA MONTAGNE .....	21
<b>4. LE VOLET COHESION DES TERRITOIRES</b> .....	<b>23</b>
<b>5. L’EXERCICE COORDONNEE DES COMPETENCES</b> .....	<b>24</b>

## 1. INTRODUCTION

Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 23 octobre 2020 et le mandat de négociation du préfet de région pour le Contrat de Plan Etat-Région d'Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027,  
Vu la délibération n° 2021-02 de l'Assemblée régionale du 23 février 2021,  
Vu le protocole d'accord intermédiaire du CPER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 signé le 10 juin,  
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale sollicité le 11 août 2021 et rendu le 3 novembre 2021  
Vu la consultation du public conduite du 6 décembre 2021 au 5 janvier 2022  
Vu l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 21 octobre 2022  
Vu la délibération n° 2022-10/03-7-7057 de l'Assemblée régionale du 21 octobre 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de Région

Et

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président

Il est convenu ce qui suit

### INTRODUCTION

La nouvelle génération des contrats de plan renouvelle le partenariat entre l'Etat et la Région autour du financement des grands projets de développement du territoire, pour permettre d'écrire l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Contrat de Plan répond à trois enjeux. Tout d'abord, il a pour ambition de répondre aux enjeux apparus avec force depuis la pandémie de la COVID-19. Aucune façon de vivre, aucun emploi et aucune entreprise n'ont été épargnés par ce choc mondial. Cette crise a des répercussions économiques et sociales durables. Elle a conduit l'Etat comme les collectivités à intervenir dans l'urgence pour soutenir et accompagner les citoyens, les entreprises, les associations et les secteurs particulièrement fragilisés.

Le CPER permet de poursuivre et d'amplifier les actions de relance et d'adaptation en favorisant l'investissement public en Auvergne-Rhône-Alpes. Les impacts sociaux, économiques et environnementaux de la crise incitent également à une meilleure prise en compte des politiques dédiées aux citoyens et plaident en faveur d'un enrichissement du volet social et environnemental du contrat de plan Etat-Région.

Ce contrat a ensuite vocation à transformer notre modèle de développement dans une optique de transition environnementale, numérique et industrielle pour permettre à notre pays de faire face aux évolutions et aux chocs à venir. Ensemble, l'Etat et la Région veulent accompagner ces nécessaires évolutions pour écrire l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France, première destination souhaitée par les actifs, mais aussi première Région de France pour la production d'énergies renouvelables. Le CPER constitue ainsi un support adapté à une relance durable, dès lors qu'elle tire les enseignements de la crise sanitaire et économique et qu'elle traduit en actes la nouvelle donne territoriale.

Il doit enfin illustrer une approche différenciée de la décentralisation. Dans cet objectif, une approche concertée a été menée dès 2019 entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les discussions entre les services déconcentrés de l'Etat et les services régionaux, avec les élus des collectivités régionales, avec le CESER et les représentants des corps intermédiaires, ont permis d'établir des éléments de diagnostic, d'identifier les enjeux et les axes prioritaires pour notre région. La nécessité de conserver le CPER a été confirmée : il est le principal cadre formel de négociation entre l'État et la Région sur la construction d'une politique commune et des engagements financiers sur le territoire régional.

Ainsi, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont défini des priorités qui structureront le contrat de plan Etat-région, en totale cohérence avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2019.

Depuis plus de 35 ans, les relations entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans un cadre partenarial avec les contrats de plan Etat-Régions (CPER).

La Région est également autorité de gestion de certains fonds européens, en particulier le FEDER, une partie du FSE et le FEADER. Alors que l'Union Européenne a décidé le 21 juillet 2020 un plan de relance historique doté de 750 milliards d'euros, l'articulation entre les fonds régionaux, nationaux et européens constitue une priorité pour concentrer l'effort financier au service des projets de développement. La Région veillera à la meilleure coordination de ces dispositifs.

L'Etat et la Région ont l'objectif de mettre en cohérence les différents outils de contractualisation existants, afin d'accélérer la définition de stratégies communes en faveur de territoires résilients sur le plan environnemental, industriel et sanitaire. L'objectif est double :

- agir ensemble pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires, en mobilisant l'ensemble de leurs dispositifs dans les domaines du développement économique, des mobilités, de l'accès aux services publics, du logement, de la transition et de la transformation énergétique et environnementale...

- favoriser avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de territoires de projets.

L'Etat et la Région veilleront dans la mise en œuvre du CPER à rechercher des complémentarités sur les sources de financement, afin de garantir une bonne consommation des fonds et de simplifier les règles d'accès aux crédits pour les thématiques qui s'inscrivent à la fois dans les programmes opérationnels européens et dans le CPER.

Cette démarche concerne particulièrement les sujets de recherche, d'enseignement supérieur, d'innovation, de numérique, d'agriculture, de cohésion territoriale, de transition environnementale et de formation professionnelle.

## 2. PILOTAGE ET GOUVERNANCE

Le suivi et le pilotage de l'élaboration du CPER et de sa mise en œuvre sera organisé sur la base des instances détaillées ci-dessous, qui se réuniront autant que de besoin et au moins une fois par an.

La gouvernance régionale.

*Le comité stratégique régional* est l'instance de pilotage régional, réunissant une ou deux fois par an le Préfet de Région, le Président de Région et le Directeur régional des Finances Publiques, chargé du pilotage global de la démarche, de l'arbitrage des projets des différents volets thématiques et territoriaux et du suivi de son exécution. Cette instance peut être réunie à l'initiative de l'un des partenaires.

*Le comité technique régional*, instance de suivi régional, réunira deux ou trois fois par an les services du Conseil régional et de l'État, et sera chargé de la préparation des réunions de l'instance de pilotage régional.

Un bilan annuel de la mise en œuvre du CPER sera par ailleurs présenté au Conseil économique, social et environnemental régional.

La gouvernance de chacune des conventions territoriales

A l'initiative conjointe de l'État, de la Région et du Département concerné, une *instance de pilotage territorial* se réunira à minima une fois par an pour assurer une revue des opérations contractualisées au titre du volet cohésion des territoires (calendrier de réalisation, état d'avancement, évaluation et bilan) et proposer, le cas échéant, de nouvelles opérations à contractualiser. L'ordre du jour sera arrêté conjointement en amont de l'instance de pilotage.

### 3. LES AXES STRATEGIQUES du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

#### 1. Relocaliser et faire d'Auvergne Rhône Alpes la grande région créatrice d'emplois

##### INDUSTRIE

La Région Auvergne-Rhône- Alpes est la première région industrielle de France en nombre d'emplois (environ 500 000 emplois sur les 2,3 M de salariés privés de la Région). Plus de 54 000 établissements animent ce tissu. Ces établissements représentent plus de 14% de la valeur ajoutée produite en région, soit 41 002M€.

##### **Les enjeux :**

Ce tissu industriel est à la fois très diversifié au niveau régional, mais il est constitué de bassins très spécialisés dessinés par l'histoire de certains industriels. Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, ces spécialisations territoriales représentent parfois une fragilité. Certains d'entre eux nécessiteraient des accompagnements spécifiques dans une logique de diversification. Cela vaudrait notamment pour des bassins spécialisés dans l'aéronautique.

La crise a également confirmé la nécessité de gagner en souveraineté industrielle sur le secteur médical, mais également sur d'autres secteurs stratégiques. Cet objectif nécessitera de renforcer l'attractivité des territoires régionaux pour :

- Rendre encore plus compétitif le tissu économique existant et notamment :
  - Agir sur l'outil productif
  - Capter des projets d'implantation
  - Accompagner la relocalisation de productions.
- Faciliter, dans le respect des textes qui régissent la commande publique, le recours aux fournisseurs locaux ou nationaux.

Enfin, même si les grandes entreprises et les ETI représentent 50% des emplois industriels, il sera également nécessaire d'accompagner l'investissement du tissu de TPE/PME qui constitue la base de sous-traitance indispensable aux développements des entreprises régionales leaders.

##### **Objectifs :**

Pour la période de 2021-2027, les axes prioritaires d'action seront orientés autour :

Du renouvellement industriel dans les territoires de la région, notamment autour de projets de coopération entre acteurs d'une même filière pour encourager l'innovation et l'économie de ressources au travers de boucles circulaires locales.

Du maintien et de la relocalisation des emplois notamment industriels.

De la transition environnementale, en particulier du développement de la filière hydrogène très présente sur le territoire régional et soutenue par l'initiative régionale Zero Emission Valley et plus généralement la décarbonation de l'industrie.

De la transition vers une économie circulaire, en particulier le réemploi, le recyclage et l'utilisation de matières premières recyclées.

De la transition numérique, en particulier du déploiement de l'intelligence artificielle à large échelle comme vecteur de compétitivité.

Une attention particulière sera prêtée aux projets portés dans les grands secteurs d'excellence économique qui caractérisent Auvergne-Rhône-Alpes.

Voir fiche annexe 1 pour les modalités d'intervention

## **MISER SUR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE D'EXCELLENCE**

Le CPER 2021-2027 s'inscrit dans la continuité d'un fort dispositif de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche de la part de l'État et du Conseil régional.

- La structuration des projets au sein des sites académiques s'inscrit dans une dynamique de long terme avec un souci d'attractivité et de visibilité internationale notamment au regard d'autres grandes régions européennes.
- L'attractivité des sites de la région nécessite de placer les étudiants au cœur du dispositif de formation et permettre de les accueillir dans des campus modernisés, adaptés et attrayants et ainsi favoriser les conditions de réussite en améliorant les conditions de vie et d'étude.
- Les projets visant aussi l'innovation, un enjeu majeur est le renforcement du lien entre la recherche et des filières économiques d'excellence.

L'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien étroit avec les territoires et les acteurs de la recherche et de l'innovation, ont décidé de soutenir des opérations autour de 7 priorités thématiques, localisées sur 4 sites :

- La transition environnementale et énergétique,
- Le déploiement des potentialités du numérique, notamment en matière de formation,
- La santé,
- La vie étudiante,

L'innovation est un enjeu majeur de la région. Considérée comme un levier de cohésion territoriale, à partir de la formation et de la recherche, elle sera soutenue à travers l'axe 1 du CPER.

**Axe 1 : Les projets à vocation scientifique et technique**

- Axe 1 : Les projets à vocation scientifique et technique :
- Les projets visant l'innovation, et le renforcement du lien entre la recherche et les filières économiques d'excellence de la région seront soutenus. La structuration de projets d'excellence au sein des grands sites académiques et dans leurs antennes territoriales s'inscrit dans une dynamique de long terme avec un souci d'attractivité et de visibilité internationale notamment au regard d'autres grandes régions européennes.
- La modernisation des structures d'enseignement supérieur et de recherche constitue un moyen de renforcer l'attractivité des sites de la région, elle sera soutenue à travers l'axe 2 de ce volet du CPER :
- Axe 2 : Les projets pour la vie étudiante et la structuration des campus :
- - Cela nécessite d'accueillir les étudiants dans des campus modernisés, adaptés et attrayants. Favoriser les conditions de réussite implique d'améliorer les conditions de vie et d'étude, notamment le logement étudiant. La réhabilitation du parc immobilier s'inscrit dans les orientations en termes de rénovation énergétique, campus durables, réhabilitation, optimisation des surfaces disponibles, transition numérique, adaptation du parc de restauration. La structuration des sites universitaires s'effectue à partir des grands campus de la région, avec l'ambition d'un maillage du territoire au service de ses populations et de ses forces économiques.

Quatre sites de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Clermont-Auvergne Université, en lien avec les départements et métropole auvergnats,
- Grenoble-Alpes, en lien avec le territoire de Drôme-Ardèche, notamment Valence,
- Lyon Saint-Etienne, en lien avec les campus de Roanne et Bourg-en-Bresse, notamment,
- Savoie Mont-Blanc, pour les départements de Savoie et Haute-Savoie.

La modernisation des structures agricoles et culturelles d'enseignement supérieur est également un enjeu prioritaire.

Voir fiche annexe 2 pour les modalités d'intervention.

## **FAIRE D'Auvergne Rhône-Alpes la Région des énergies décarbonées**

Afin de faire d'Auvergne Rhône-Alpes la première Région décarbonée d'Europe, l'État et la Région s'engagent dans un programme d'action commun visant à accompagner la mutation de l'industrie.

La région est pionnière sur la filière hydrogène énergie grâce à la présence sur son territoire d'un écosystème très favorable : des industriels innovants, le CEA Liten à Grenoble, les pôles de compétitivité Tenerrdis, Cara, Axelera, Cimes. Aujourd'hui la filière régionale regroupe 80 % des acteurs français, des industriels présents sur les grands axes de la chaîne de valeur : production, stockage et distribution d'hydrogène, fabrication de composants et matériaux pour les piles à combustibles, intégration de piles à combustible et recyclage.

La filière régionale de l'hydrogène est relativement complète mais elle peut encore se développer, combler les manques dans la chaîne de valeur, et agir pour relocaliser de la production en France.

Au niveau régional, l'État et la Région se mobiliseront dans le cadre du CPER afin :

- a) D'aider les entreprises qui souhaitent se positionner, se reconvertir sur cette filière d'avenir via des aides financières, à l'investissement, à l'innovation,
- a) D'aider, en lien avec les pôles de compétitivité régionaux et les campus des métiers et qualifications régionaux, au recensement des besoins en compétences pour les entreprises de l'hydrogène ou souhaitant s'orienter dans cette filière, et à l'organisation de formations correspondant à ces besoins, travailler à la mise en place d'un centre de référence pour les entreprises de la filière,
- b) De soutenir la décarbonation de l'industrie régionale en aidant les projets de production d'hydrogène vert, en développant de la mobilité hydrogène, notamment ferroviaire, dont la mobilité lourde, même hors du périmètre du projet ZEV, comme dans les zones de montagne par exemple,
- c) De faciliter l'installation sur le territoire régional d'industriels qui ont des projets de développements stratégiques dont la création de nouvelles usines pour industrialiser leurs productions.

## **AGRICULTURE**

Le futur Plan Stratégique National (PSN) a vocation à être le cadre de référence pour définir la vision globale de la stratégie d'intervention en faveur de l'agriculture et en déterminer les modalités de mise en œuvre, en intégrant le 1er et le 2nd pilier de la PAC.

En élaborant le PSN, l'État et les régions s'engagent à soutenir la transition du modèle agricole alliant compétitivité économique et performance environnementale, vers une agriculture durable, résiliente et diversifiée garantissant la sécurité alimentaire. Aussi, le CPER n'est-il pas l'instrument habituel de soutien et d'orientation de l'agriculture en région puisque celui-ci s'opère principalement au moyen des outils d'intervention de la PAC (PDR) dont la Région est acteur essentiel aux côtés de l'Etat et de l'Union Européenne.

La Région s'engage néanmoins à accompagner dans le cadre du CPER, les filières agricoles et forestières dans leur adaptation au changement climatique, en soutenant la structuration, la recherche, l'innovation et le développement en lien avec tous les partenaires professionnels

L'Etat choisit également de contractualiser une mesure en faveur du pastoralisme, destinée à la prévention de la prédation du loup. Dans une région couverte aux deux tiers par des zones de montagne, la préservation d'une activité agricole dynamique et du pastoralisme est gage de maintien d'une part d'espaces naturels ouverts et d'autre part d'une activité économique qui participe à l'attractivité du territoire.

Par ailleurs et pour mémoire, il est rappelé que l'État, dans le cadre de son objectif de donner aux français l'accès à une alimentation saine, durable et locale s'engage aux côtés de la Région pour promouvoir des projets d'ancrage territoriaux de l'alimentation par le soutien aux projets alimentaires territoriaux pour consommer local tels « la Région dans mon assiette » ou « Ma Région, ses terroirs » afin d'augmenter la valeur ajoutée pour les agriculteurs.

### **Objectifs**

- **Accompagnement des filières agricoles et forestières dans leur adaptation face au changement climatique**
- **Maintien d'une activité économique agricole en zone de montagne**
- **Accès à une alimentation saine, durable et locale, valorisation d'une agriculture de qualité et de ses produits du terroir**

Voir fiche annexe 3 pour les modalités d'intervention

## **DES TRANSPORTS AU SERVICE DES USAGERS**

Les flux de mobilité quotidiens en Auvergne-Rhône-Alpes sont structurés par l'armature urbaine composée des grandes métropoles régionales, ainsi que d'un maillage de grands pôles urbains et de polarités moyennes. Face à la congestion et à l'accroissement de la demande vers les grandes agglomérations, le respect de nouvelles orientations environnementales, la performance des liaisons entre les principales agglomérations régionales d'une part, et entre les aires les plus denses et leurs zones périurbaines d'autre part, constitue un objectif essentiel.

Dans les territoires de faible densité, la performance des réseaux routiers est cependant indispensable et le maintien, comme la qualité, de l'offre ferroviaire constitue un enjeu majeur. Le maillage d'infrastructures de transport tous modes est déterminant pour l'équilibre des territoires avec une attention particulière aux liaisons Est-Ouest. Auvergne-Rhône-Alpes est une grande région industrielle bénéficiant d'une position géostratégique qui nécessite de conforter son ouverture nationale et européenne par la mise en œuvre des grands projets. Enfin, les systèmes de mobilité sont en mutation et la coordination des services revêt un caractère essentiel pour faciliter les parcours et répondre à la diversité des besoins. Les acteurs de la mobilité ont un rôle majeur à jouer pour répondre à l'enjeu du changement climatique. L'Etat et la Région ont, dès lors, pour ambition de répondre à ces enjeux en se donnant les objectifs suivants :

- **Une offre de mobilité diversifiée, accessible à tous et pour tous les territoires** : rendre accessibles les zones les moins denses, les villes moyennes et zones en difficultés tout en limitant la consommation d'espaces naturels et l'étalement urbain :

Développer l'usage des transports collectifs en anticipant les besoins, améliorer la sécurité, garantir l'accessibilité à tous et développer les services,

Préserver et adapter les réseaux aussi bien routiers que ferroviaires et l'offre de mobilités, innover pour développer des offres de mobilités diversifiées et attractives.

- **Un maillage stratégique performant de liaisons tous modes pour répondre aux besoins de mobilité** : Garantir et développer la continuité des liaisons entre les principales aires métropolitaines, pôles urbains et centralités du territoire régional en renforçant en particulier les liaisons Est-Ouest, Améliorer durablement la qualité de service des étoiles ferroviaires.

- **Une offre de mobilité plus respectueuse de l'environnement** :

Favoriser le report modal des voyageurs et des marchandises,

Développer des formes de mobilité les moins émettrices en gaz à effet de serre, y compris les mobilités décarbonées en synergie avec les objectifs de transition écologique décrits dans l'axe 3.

- **Une coopération nationale et européenne renforcée** :

- o Poursuivre la réalisation des grands projets nationaux afin de faciliter les échanges nationaux et européens, pour les voyageurs et les marchandises,

- o Valoriser le corridor fleuve-fer Rhône-Saône et l'ouverture maritime de la région.

**Les enjeux de Mobilité et d'Infrastructures seront traités en deux temps :**

- ⇒ Pour 2021 - 2022 : les enveloppes financières correspondantes sont définies dès le démarrage du CPER,
- ⇒ Pour la période 2023 à 2027 : la programmation et les enveloppes financières seront précisées au cours de l'année 2022.

Voir fiche annexe 4, 5 et 6 pour les modalités d'intervention

## 2. Pour une région équilibrée, soutenir aussi bien les métropoles que les petites communes

### **ACCELERER LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT ET DE LA TELEPHONIE MOBILE**

Pour la période 2021-2027, le numérique s'inscrit dans une perspective d'exercice coordonné des compétences avec une approche transversale s'intégrant dans les différentes thématiques du CPER.

En elle-même, la politique du numérique est envisagée selon un *continuum* infrastructures-usages.

Concernant les infrastructures, 2021-2027 correspond à la périodicité annoncée pour la complétude des déploiements fixes et mobiles devant permettre de résorber la fracture numérique entre les territoires.

**Un travail reste à accomplir pour accélérer et garantir les déploiements en Très Haut Débit sur certaines parties de la région.** L'accompagnement de la réalisation des infrastructures par l'État, relèvera essentiellement de crédits et dispositifs nationaux (guichet France THD) qui pourront être valorisés pour souligner l'importance de ces travaux. La connectivité Très Haut Débit sur tout le territoire constitue en effet un point clé pour l'accès aux services, à l'information, pour les particuliers et pour l'enseignement. Il s'agit en outre d'un levier essentiel de compétitivité pour les entreprises, au même titre que l'amélioration de la couverture et du service de téléphonie mobile.

**Le développement des usages sera un axe de travail prioritaire** pour la période 2021-2027, dans une logique d'outils et de moyens. Ce développement des usages sera encouragé sur l'ensemble des projets qui seront retenus. Une attention particulière sera portée sur le numérique éducatif, le numérique pour le tourisme, ainsi que les problématiques d'inclusion numérique et d'illectronisme-illettrisme.

Les projets autour de la gouvernance des données publiques et privées (valorisées pour créer de nouveaux services), tout comme celle autour des smart territoires (numérique au service de la transition écologique des territoires) pourront s'intégrer par ailleurs dans les priorités sur la période 2021-2027.

Voir fiche annexe 7 pour les modalités d'intervention

### **DONNER LA PRIORITE A NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS**

Le secteur du commerce regroupe plus de 126 000 établissements. Ces établissements représentent environ 10% de la valeur ajoutée brute produite en région, soit 21 787M€. Ils emploient plus de 378 000 personnes. A ce secteur, doivent être ajoutés certains services dont l'hébergement et la restauration qui représentent plus de 23 000 établissements et emploient plus de 145 000 personnes.

En complément, la région compte 208 000 entreprises artisanales qui emploient 311 065 salariés dans l'alimentation, la fabrication, le bâtiment et les services.

#### **Les enjeux :**

Pour l'artisanat et le commerce de proximité, les enjeux pour les 6 prochaines années se situent principalement à deux niveaux :

- **Economique :** relever le défi de la transformation numérique et intégrer le risque sanitaire dans la vie de ces entreprises pour permettre de conserver un chiffre d'affaires en période de crise. Cela nécessitera un accompagnement financier sur des investissements spécifiques, mais également de l'ingénierie et du conseil.
- **Attractivité territoriale :** la redynamisation des centres bourgs et centres villes est un enjeu fondamental pour contribuer à l'attractivité d'un territoire. Elle repose sur les éléments suivants : La capacité à établir **une stratégie globale, un foncier artisanal et commercial dynamique, une distribution locale repensée et un lien social à préserver**

### **Objectifs poursuivis :**

- Soutenir les investissements des artisans et commerçants de l'économie de proximité
- Consolider la forte dynamique régionale de création d'entreprises artisanales et commerciales et leur ancrage durable dans les territoires : accompagnement ante et post création, offre d'outils de gestion ou de financement
- Accompagner les entreprises ayant subi d'importantes pertes de chiffre d'affaires, voire d'accompagner leur reprise.
- Développer les usages numériques et s'adapter aux nouveaux modes de consommation.
- Intégrer le risque sanitaire dans le fonctionnement de ces secteurs et maintenir, en cas de crise, une offre en tout point du territoire régional.
- Maintenir les centralités commerciales en réinvestissant les centre-ville et centre-bourg et en incitant la diversité et la qualité dans l'implantation ou le développement de l'offre de proximité.

Voir fiche annexe 8 pour les modalités d'intervention

## **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

L'économie sociale et solidaire regroupe plus de 28 700 établissements employeurs (soit 10 % des établissements de la région) et concentre plus de 300 000 salariés (16 % des ETP salariés et plus de 12,5 % des rémunérations du secteur privé). De par son ancrage territorial, sa capacité à mobiliser des ressources monétaires et non-monétaires et ses règles de gestion (réinvestissement de la majorité des bénéfices dans l'objet social), l'ESS joue un rôle déterminant sur le développement économique et la cohésion territoriale.

### **Les enjeux :**

Les principaux enjeux à venir des acteurs de l'ESS seront de :

- Renforcer leur contribution au développement socio-économique des territoires en s'appuyant sur les besoins et ressources, en nouant des partenariats avec les collectivités, en accompagnant des initiatives de création d'activités et s'associant aux acteurs locaux ;
- Réinventer leurs activités post crise et leurs modèles économiques et faire reconnaître leurs impacts extra-financiers (chaîne de valeur, impacts sociaux et sociétaux, ...)
- Confirmer leur rôle dans la transition écologique en tant qu'expérimentateurs des possibles et vecteur de transformation des pratiques (y compris dans le recours aux outils numériques).

### **Objectifs poursuivis :**

- ✓ Rendre possible l'expérimentation et l'innovation en intégrant les surcoûts et les risques induits
  - Accompagner et soutenir la création, la reprise et la relance des structures
  - Accompagner et soutenir le développement des structures existantes en favorisant la mutualisation
- ✓ Valoriser et tenir compte des valeurs extra-financières produites (utilité sociale, implication citoyenne et des parties prenantes, impact environnemental, cohésion sociale et territoriale)
- ✓ Favoriser les projets collectifs à impact pour les territoires (type PTCE)

- ✓ Soutenir les têtes de réseaux de l'ESS pour leur rôle de relais entre pouvoir publics et acteurs de terrain et d'impulsion de dynamique d'anticipation et d'accompagnement des mutations.

Voir fiche annexe 9 pour les modalités d'intervention

## **ASSURER LA REUSSITE DE NOTRE JEUNESSE**

Les partenaires s'engagent, selon leurs compétences respectives, à :

- Proposer aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme une solution diplômante, grâce au retour à l'école, ou une solution d'insertion professionnelle ;
- Mieux repérer et prendre en charge ces jeunes non retrouvés, notamment en menant des actions visant à améliorer la coordination des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Le contexte de crise sanitaire a encore davantage renforcé le besoin d'intervenir pour prévenir la démobilité scolaire et développer des actions innovantes pour accompagner les jeunes.

La Région et l'Etat s'engagent en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire, de précarité, sans solution, éloignés de l'emploi, en soutenant des actions :

- De prévention et de lutte contre le décrochage scolaire
- D'accompagnement des jeunes dans l'insertion vers l'emploi
- D'innovation, faisant appel à des outils numériques pour toucher et mobiliser les jeunes
- Dans la logique « d'aller vers » les jeunes
- Portant une attention particulière aux territoires fragiles (territoires ruraux, quartiers urbains fragiles).

Par ailleurs, la réussite éducative dans le parcours scolaire des tous les jeunes quel que soit leur lieu de résidence sera un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances sur tout le territoire régional.

Dans ce cadre, la Région s'appuie notamment sur l'Agence régionale de l'orientation afin de favoriser l'information sur les métiers, notamment ceux en tension et le rapprochement entre le monde de la formation et le monde de l'entreprise, à destination de tous les publics (dont les familles) et via des outils innovants.

## **EMPLOI FORMATION INSERTION ET METIERS DE DEMAIN**

Face aux mutations à venir, les entreprises engagent une réflexion profonde sur les compétences afin d'anticiper et d'accompagner les mobilités et les reconversions des salariés. Compte tenu de l'ampleur des effets de la crise sur l'emploi, l'Etat et la Région se saisissent de ces enjeux afin d'anticiper dès à présent les besoins en développement des compétences qui permettront aux jeunes en poursuite d'études, aux demandeurs d'emploi et aux salariés de s'orienter vers les métiers qui seront recherchés sur un marché du travail renouvelé.

L'adaptation au marché du travail implique la mobilisation des outils d'observations, d'orientation, d'accompagnement des publics comme des employeurs ainsi d'une adaptation en continue de l'offre formative.

Dans un contexte persistant de tension sur certains métiers, la Région et l'Etat entendent renforcer leur collaboration au bénéfice de l'orientation tout au long de la vie notamment des publics jeunes. Etat et région s'entendent également pour démultiplier une offre adaptée de parcours de formation qualifiants ou pré qualifiants.

### **Objectif : Améliorer l'observation des dynamiques d'emploi/ formation**

Les travaux d'observation des dynamiques emploi-formation permettent d'alimenter les stratégies régionales sur les besoins en compétences et d'orienter les actions en direction des branches professionnelles et des filières, notamment sur les secteurs en mutation.

L'Etat et la Région s'appuient sur le CARIF –OREF afin de contribuer à la connaissance des territoires, de la qualification de l'offre de formation par apprentissage, des filières et des branches et de favoriser l'information des personnes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

**Objectif : faire connaître et rendre accessible l'information sur une offre de formation de proximité adaptée aux besoins des entreprises et des personnes, permettant le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.**

- Faire connaître et permettre l'accès à une offre de formation adaptée
- Développer les outils permettant de faire connaître dès le collège les métiers du territoire et valoriser les branches professionnelles en tension.
- Valoriser plus particulièrement les branches professionnelles en tension (notamment le secteur médico-social).

**Objectif : accompagner les mutations économiques pour permettre le maintien d'un emploi sur l'ensemble des territoires de la région et développer la compétitivité (enjeux décisifs pour l'économie régionale et le développement de l'emploi.)**

- Anticiper l'évolution des besoins en compétences et qualifications des branches professionnelles
- Promouvoir les démarches de GPECT

**Objectif : sécuriser les parcours et améliorer les conditions de travail**

- Sécuriser les parcours professionnels, quel que soit le statut de la personne, durant la vie active ; en favorisant le maintien emploi des salariés notamment les plus fragiles (travailleurs handicapés ; salariés dépourvus de qualification, ayant un faible niveau de qualification, une qualification obsolète ou en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme ; séniors, femmes).
- Participer à la levée des freins pour l'accès à la formation et à l'emploi : aide à la mobilité et à l'hébergement, aide au rapprochement OE-DE.
- Améliorer la qualité de l'emploi par un dialogue social constructif et l'innovation sociale

L'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes sera accompagnée dans ses actions d'ingénierie technique aux entreprises sur la thématique des conditions de travail, de l'organisation du travail et de la qualité de vie au travail, de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle.

Voir fiche annexe 10 pour les modalités d'intervention

## **EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

L'Etat et la Région agissent de façon coordonnée pour diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes en veillant d'une part à ce que les politiques publiques s'adressent à toutes et tous et d'autre part en soutenant des projets qui favorisent plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Objectif : Observer son territoire et évaluer les politiques publiques et les actions du présent CPER à l'aune de l'égalité femmes-hommes**

- Mesurer l'impact des politiques publiques en matière d'égalité femmes/hommes
- Disposer des données statistiques sexuées pour les projets présentés (diagnostic et bénéficiaires), et les accompagner d'objectifs de progression ;

**Objectif : Lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi et favoriser l'égalité professionnelle**

- Conforter le cofinancement des actions et des projets pour la mixité des métiers, en particulier les métiers en tension et l'entrepreneuriat des femmes dans les secteurs innovants et à forte valeur ajoutée.

- Conforter le cofinancement Etat/Région des dispositifs en faveur de l'insertion des femmes les plus éloignées de l'emploi tel que ARIANE

**Objectif : Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes**

- Promouvoir les projets qui intègrent des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en particulier dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé et des transports / du cadre de vie (voir supra)

**Objectif : Faire des projets régionaux structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes**

- Valoriser l'intégration l'égalité femmes-hommes de manière transversale et à chaque étape (diagnostic, bénéficiaires, achats, égalité professionnelle) de quelques projets d'ampleur, structurants du présent CPER

Voir fiche annexe 11 pour les modalités d'intervention

### 3. Protéger notre environnement et notre qualité de vie

Les effets négatifs du changement climatique sont aujourd'hui partagés par tous et déjà largement visibles sur certains aspects : diminution de la ressource en eau, explosion des situations caniculaires, augmentation de certains polluants atmosphériques, modification de la biodiversité végétale...

La capacité d'adaptation des espèces ainsi que la quantité et la qualité des ressources eau, air et sol sont directement impactées. Ce sont autant de facteurs participant à dégrader la qualité de vie des habitants de la région, tout en affectant certaines activités économiques comme l'agriculture et le tourisme.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique constituent donc un des principaux enjeux à relever dans la décennie à venir. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air, et d'une façon plus générale à la santé environnementale à travers des actions concrètes locales (lutte contre les îlots de chaleur urbains, amélioration de la qualité de l'air extérieure et intérieure par exemple).

La Région mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse contribuant à l'environnement et à l'écologie positive. En tant que chef de file, elle anime et soutient un réseau de partenaires relais et finance des observatoires, éléments essentiels pour guider l'action ; la politique menée a notamment permis d'agir sur différents volets parmi lesquels :

- Economie d'énergie et production d'ENR dont :
  - o le développement d'une filière hydrogène particulièrement innovante,
  - o 4 appels à projets pour soutenir, en investissement, le développement de la méthanisation, des chaufferies bois, des réseaux de chaleur et des projets partenariaux photovoltaïques
  - le déploiement du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat
- Biodiversité dont :
  - o 19 Réserves Naturelles Régionales
  - o des Contrats Vert et Bleu qui répondent aux enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques
- Qualité de l'air dont
  - o 9 conventions signées avec les territoires prioritaires de la région
  - o le développement d'un réseau de station Bio-GNV
- Economie circulaire dont
  - o 4 appels à projets pour soutenir des opérations de prévention, de gestion des biodéchets, de valorisation des déchets et des ressourceries
  - o des accords de filières avec les acteurs de la plasturgie et des matériaux

Au regard des enjeux prégnants de lutte et d'adaptation au changement climatique, la Région a initié une redéfinition de sa stratégie d'intervention.

L'objectif est d'amplifier l'action et la mise en œuvre de solutions concrètes et innovantes sur les territoires en faveur de la décarbonation et de la valorisation du patrimoine naturel et des ressources. Les nouveaux dispositifs associés seront ainsi précisés ultérieurement.

## **DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA FILIERE HYDROGENE**

Concernant les énergies renouvelables, l'objectif, conformément au Schéma régional d'Aménagement et de développement durable du territoire est d'atteindre un mix énergétique équilibré et ambitieux afin de faire passer de 19 % à 36 % à l'horizon 2030 la part des EnR dans la consommation d'énergie des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État accompagne le développement des capacités de production d'énergie renouvelable *via* les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie qui ouvrent droit à tarif d'achat bonifié, ou *via* les dispositifs pilotés par l'ADEME tel que le Fonds Chaleur.

En particulier les filières prioritaires émergent des travaux du SRADDET :

- Le bois énergie présente un bilan neutre sur le niveau global des émissions de gaz à effet de serre. 2 millions de tonnes supplémentaires de bois hors forêt, de produits connexes et de déchets bois sont susceptibles d'être valorisés sous forme énergétique à l'horizon 2035. Cela représente environ 1 200 chaufferies, soit 60 à 70 nouvelles chaufferies par an.
- La méthanisation a de multiples externalités positives : la réduction des GES de la filière gaz et mobilité, la souveraineté d'approvisionnement en gaz, un modèle français d'économie circulaire qui priorise le traitement de déchets fermentescibles qui évite l'extraction de gaz fossile et réduit les émissions diffuses de méthane (gaz à fort effet de serre), un mode de production d'un engrais organique, un générateur d'emplois non délocalisables et de dynamisme économique en zone rurale.
- La filière solaire : historiquement pionnière du solaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit engager une politique volontariste pour redevenir leader sur ce secteur. La filière génère un potentiel d'emplois non délocalisables important, en exploitation (3 000 selon les professionnels).
- La filière hydrogène : l'hydrogène est une technologie clé de la transition environnementale et des perspectives de croissance industrielle. Les technologies et les solutions hydrogène répondent à trois enjeux majeurs : la transition énergétique et environnementale, la qualité de l'air grâce aux solutions de mobilité zéro émission et la création d'emplois avec les perspectives de développement industriel qu'elle pourrait offrir. La Région vise le déploiement d'un « HUB Hydrogène Auvergne-Rhône-Alpes » développant simultanément la production d'hydrogène et les marchés d'usage pour amorcer :
  - La transition de l'industrie vers l'hydrogène propre,
  - La mobilité, infrastructures de distribution et véhicules, notamment pour véhicules lourds en montrant l'exemple sur les transports régionaux,
  - L'hydrogène énergie, la production à partir d'électrolyse à prix compétitif, les infrastructures de stockage et de transport, les applications stationnaires, les services aux réseaux et place de marché.
- La géothermie (profonde, de surface ou valorisant l'énergie des eaux usées, de l'eau d'exhaure de mines, de tunnels ou des eaux thermales) permet d'envisager la production de chaleur et de froid (climatisation ou simple rafraîchissement de locaux).

Voir fiche annexe 12 pour les modalités d'intervention

## **PROMOUVOIR LES ECONOMIES D'ENERGIE**

La rénovation énergétique des bâtiments est un des premiers postes d'économie d'énergie et de de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Or, la maîtrise de la consommation d'énergie constitue le pilier de toute politique énergétique responsable. En région Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation est aujourd'hui de 28,5 MWh soit une facture de 2 250 €/habitant/ an.

Dans un contexte d'augmentation de la population et de l'activité économique, donc de besoins croissants et afin de préserver nos ressources, le CPER, conformément au SRADDET, soutient un objectif ambitieux de baisse des consommations énergétiques de l'habitat privé à hauteur de 23% sur le secteur résidentiel, soit plus de 60 000 rénovations par an en moyenne.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a posé les bases, en 2015, d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dont l'objectif est de faciliter le parcours de rénovation du particulier, depuis le premier contact jusqu'à l'achèvement des travaux voire au-delà.

La Région a pris l'initiative, avec l'ADEME et l'Etat, de mettre en place le SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes, en contractualisant avec les Départements et les EPCI pour déployer un réseau de PTRE porteuses de missions d'accueil, d'information de premier niveau, d'accompagnement renforcé, d'appui aux audits et à la maîtrise d'œuvre... Ce service permettra de déployer massivement l'accompagnement des citoyens pour la rénovation de leurs logements et de leurs commerces ou divers locaux et ce avec l'appui des professionnels du bâtiment.

Concernant le patrimoine des collectivités, le CPER, conformément au SRADDET, soutient un objectif de baisse de 12% avec une baisse spécifique de 40% pour le patrimoine régional de lycées. La poursuite des opérations du Plan Marshall contribue à la rénovation énergétique des lycées avec un objectif 20% plus ambitieux que l'actuelle réglementation thermique. Une priorité sera donnée au déploiement sur le territoire auvergnat à travers la SPL OSER.

Voir fiche annexe 13 pour les modalités d'intervention

## **FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Economiser les ressources et les matières premières, réduire les déchets, lutter contre le gaspillage et développer le réemploi tout en créant des emplois et de la valeur ajoutée en local : tels sont les grands enjeux de l'économie circulaire. L'ambition est d'abandonner le modèle traditionnel (extraire- produire – consommer – jeter) pour passer à un modèle circulaire qui vise à découpler la croissance économique de la consommation des ressources naturelles.

L'économie circulaire engage des transformations dans les domaines de :

- L'offre des acteurs économiques : éco-conception ; nouveaux modèles économiques qui se basent sur la vente de l'usage plutôt que sur la vente du bien ; écologie industrielle et territoriale, système qui repose sur des synergies entre acteurs dans les territoires au bénéfice de la préservation des ressources ;
- La demande et le comportement des consommateurs : consommer responsable et allonger la durée de vie des biens manufacturés en ayant recours au réemploi ou à la réparation
- La gestion des déchets : les biens qui ne peuvent être utilisés, deviennent une nouvelle ressource par le recyclage qui intégrera un nouveau process de production.

Le CPER, conformément au SRADDET, soutient des objectifs ambitieux : stabilisation de la production des déchets ménagers et des déchets d'activités économiques au-delà de la croissance démographique et économique, soit une réduction de 12% par habitant.

La Région et l'ADEME se sont également engagées dans l'élargissement de l'observatoire déchets aux déchets d'activités économiques et aux ressources, afin de faciliter l'émergence de nouvelles filières de valorisation, l'utilisation des matières premières recyclées et le suivi de la consommation de ressources

Voir fiche annexe 14 pour les modalités d'intervention

## PROTECTION EAU AIR SOL

Les trois thématiques « eau air sol » font l'objet de fortes préoccupations en Auvergne-Rhône-Alpes. Le préfet de région a décidé du déploiement d'une stratégie régionale « eau-air-sol ».

### L'eau

La position particulière de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en tête de trois bassins versants, renforce sa responsabilité concernant cette ressource vitale. D'un point de vue quantitatif et qualitatif sur Auvergne-Rhône-Alpes, moins de la moitié des masses d'eau sont en bon état, l'objectif est d'atteindre au moins 60% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027. Il est important d'intégrer cette problématique de plus en plus prégnante dans les projets des territoires afin que tous se mobilisent pour la restauration des milieux aquatiques et la préservation de cette ressource.

L'accroissement des besoins génère une pression croissante sur une ressource déjà fragile quantitativement et qualitativement, entraînant des conflits d'usage qui pourront être de plus en plus marqués. L'accès à l'eau notamment pour notre agriculture doit être raisonné et s'appréhender dans une gestion globale et annuelle de la ressource sans aggraver la tension en période d'étiage qui risquerait soit d'amplifier des situations critiques, soit de faire apparaître sur des territoires aujourd'hui en situation de confort hydrique des tensions futures.

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource en eau et de changement climatique, le CPER, conformément au SRADDET, doit renforcer la gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques et la mobilisation des territoires à des échelles adaptées, repenser les modes de développement en vigueur et adapter les modes de gestion. Les projets d'aménagement sont conditionnés par la disponibilité de la ressource actuelle et future, à la mise en place de stratégies territoriales adaptées intégrant les économies d'eau, les projets de transfert et le stockage hivernal, et garantissent le bon fonctionnement des écosystèmes.

Par ailleurs, la prévention du risque d'inondation, la préservation de la trame bleue (cours d'eau et zones humides), qui sont en lien direct avec la gestion quantitative de l'eau, doivent également être pris en compte dans les stratégies de gestion de la ressource en eau. Cette approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans tous ces compartiments : gestion quantitative, qualité de l'eau et milieux aquatiques, doit être privilégiée.

Le recours aux Solutions Fondées sur la Nature (SFN) sera encouragé eu égard à leurs bénéfices multiples pour l'homme et l'environnement.

Voir fiche annexe 15 pour les modalités d'intervention

### Les sols

Dans un contexte de tensions sur l'usage des sols et de nécessaire maîtrise de l'artificialisation des sols, la reconversion des friches constitue un véritable enjeu pour l'aménagement durable des territoires. Ces sites représentent en effet de réelles opportunités foncières pour développer des projets territoriaux ambitieux qui s'inscrivent dans une stratégie de sobriété foncière et d'économie circulaire (recyclage des fonciers dégradés et la reconquête de la ville sur elle-même).

La baisse de la consommation du foncier de première main nécessite le réemploi du foncier déjà artificialisé. La mobilisation des espaces déjà urbanisés et leur (re)mise sur le marché constitue un vaste chantier permettant de tendre vers la zéro artificialisation nette sans ignorer les difficultés rencontrées dans le processus de renouvellement urbain. Les friches constituent donc un vivier important de foncier disponible.

Il s'agit d'impulser et d'amplifier les initiatives de recyclage des friches économiques et commerciales, industrielles et administratives à des fins de réutilisation à vocation productive (logement et/ou activité économique).

Il s'agit également de soutenir les projets de valorisation des services rendus par les espaces agricoles et naturels (qualité des paysages, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine naturel, etc.) afin de contribuer à leur préservation et de poser ainsi des limites à l'urbanisation en s'appuyant sur les trames de nature et les espaces agricoles existants.

Voir fiche annexe 16 pour les modalités d'intervention

### L'air

Un cinquième du secteur rhônalpin est considéré comme zone sensible. La réduction du nombre de personnes exposées à un air de mauvaise qualité est un enjeu de santé environnementale majeur.

L'ozone est aujourd'hui le seul polluant en augmentation dans la région, en hausse de 27 % entre 2007 et 2018. Les polluants réglementés au niveau européen, à l'exception de l'ozone, sont en nette diminution sur les 10 dernières années, en tonnages émis sur le territoire comme en concentrations respirées. Toutefois les standards européens ne sont pas encore respectés sur 4 polluants sur 13 : particules, NOx, ozone et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Outre la perte de qualité de vie des résidents, cette situation accroît les coûts sanitaires, nuit aux activités agricoles et touristiques, et dégrade significativement l'attractivité de la région. Malgré l'amélioration de la situation ces dernières décennies, nos concitoyens sont de plus en plus exigeants sur les niveaux de pollution auxquels ils sont exposés.

Le CPER, conformément au SRADDET, soutiendra les actions favorables à une amélioration de fond, certaines relevant de politiques nécessitant une forte transversalité avec les secteurs d'activité à l'origine des émissions. Les actions seront à mettre en œuvre dans le cadre des plans d'actions et des conventions qualité de l'air établis à l'échelle des zones soumises à contentieux européen ou national, des plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des plans locaux qualité de l'air (PLQA).

Parmi les actions à renforcer, se trouvent : la lutte contre le brûlage à l'air libre, la réduction des émissions de méthane et d'ammoniac issus de l'agriculture, la réduction des émissions liées au chauffage au bois, la prise en compte des particules ultra-fines.

Les démarches intégrées des collectivités en faveur de l'air, du climat, de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique pourront être soutenues.

Voir fiche annexe 17 pour les modalités d'intervention

### BIODIVERSITE

La situation géographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au carrefour d'influences continentale, alpine, auvergnate et méditerranéenne, contribue à la grande diversité de ses milieux naturels et des espèces qu'ils hébergent. C'est la 3ème région de France en taux de couverture d'aires protégées (36.22 % pour une moyenne nationale de 27%) et la 2ème en taux de couverture de protections réglementaires et de maîtrises foncières (3,04 % pour une moyenne nationale de 1,8 %).

La région compte 30.000 espèces, mais ce patrimoine naturel est fragile et menacé : plus de 2000 espèces sont menacées selon les listes rouges régionales. Le suivi temporel des oiseaux commun (STOC), montre au cours des 20 dernières années une diminution de l'abondance des oiseaux qui sont liés à un type de milieu donné.

Cette diminution est particulièrement marquée pour les oiseaux spécialisés des milieux agricoles (-20%) et des milieux forestiers de plaine (-9%).

Cette biodiversité remarquable est en régression du fait de nombreuses pressions liées aux activités humaines. L'objectif du SRADDET est de préserver la trame verte et bleue, et d'intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières.

Au regard de son érosion alarmante et de l'enjeu majeur que constitue la biodiversité pour les sociétés humaines, la Région, l'État et ses opérateurs de l'eau et de la biodiversité ont affirmé leur volonté d'œuvrer conjointement pour la préservation, la reconquête et la mise en valeur de la biodiversité, en signant en 2020, la convention de coopération Etat Région pour la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action régional pour la biodiversité définit quatre axes d'intervention conjoints pour l'Etat et la Région, qui sont réaffirmés dans le CPER :

- Axe 1 : Mobiliser les acteurs et reconquérir la biodiversité dans les territoires, pour faciliter le déplacement des espèces et assurer leur cycle de vie, au sein des espaces de nature ordinaire, en milieux ruraux comme urbains (trames verte et bleue),
- Axe 2 : Protéger les espèces et les espaces remarquables, pour préserver et mettre en valeur les pépites naturelles de la région, vecteurs de la reconquête de la biodiversité régionale : territoires/paysages d'exception et espèces emblématiques,
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans les filières et les politiques sectorielles, notamment grâce à l'innovation
- Axe 4 : Développer et partager la connaissance, au travers d'événements, d'observatoires et de partenariats

Voir fiche annexe 18 pour les modalités d'intervention

### **MOBILITES DECARBONEES**

La demande en déplacement va continuer de croître d'ici 2030. L'enjeu est notamment de s'appuyer sur une substitution énergétique permettant de s'affranchir du tout pétrole : augmentation de la part des véhicules électriques et gaz (Bio-GNV et H2) dans le parc global.

En ce qui concerne la mobilité électrique, elle représente un enjeu majeur pour réduire l'utilisation des carburants fossiles, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, car elle est déjà sur la voie de la massification. A l'horizon 2035, les véhicules électriques et hybrides rechargeables pourraient représenter entre 15 et 34% du parc automobile régional.

Le réseau existant des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) publiques est plutôt bien développé sur une majeure partie du territoire régional mais certains départements, notamment ruraux et moins densément peuplés, ne sont pas encore maillés.

D'autres freins devront être levés pour atteindre la trajectoire à 15 ans définie précédemment :

- Améliorer l'interopérabilité technique et commerciale des infrastructures de recharge,
- Piloter la recharge du quotidien pour renforcer la robustesse du système et apporter des marges de manœuvre supplémentaires sur l'évolution du mix énergétique de la mobilité,
- Trouver des solutions au recyclage ou à la réutilisation des batteries à grande échelle.

Le développement du vélo passe par un préalable : la nécessité d'un réseau continu d'infrastructures adaptées et sécurisantes pour les trajets du quotidien comme pour les itinéraires de loisirs. La réalisation des Vélo-routes Voies Vertes prioritaires à l'échelle régionale fera ainsi l'objet d'un soutien conjoint Etat, Région et les collectivités concernées.

Voir fiche annexe 19 pour les modalités d'intervention sur les véloroutes prioritaires



## 4. Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région la plus attractive de France

### SPORT

La thématique « sport » sera développée autour d'une politique commune de soutien aux équipements sportifs qui jouent un rôle essentiel dans le développement des pratiques sur tout le territoire et pour tous.

Ce soutien aux équipements et sites sportifs participe au développement d'une politique sportive régionale plus globale à travers les axes suivants :

- **Bâtir une politique sportive pour tous** : dispositifs d'aide aux communes et aux clubs pour les équipements sportifs structurants et de proximité.
- **Soutenir l'excellence sportive** : La Région et l'État soutiennent de manière significative la rénovation des deux CREPS régionaux de Vichy et de Vallon Pont d'arc.
- **Faire du sport une source de richesse pour les territoires** : attractivité et économie locale via des équipements et sites accueillant des manifestations sportives, du tourisme sportif ; mais aussi contribution au développement maîtrisé des sports de nature en lien avec les parcs naturels régionaux et la politique « territoire de pleine nature » de la région (itinérance touristique et sportive, reconversion des stations de moyenne montagne...).
- **Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une terre d'accueil d'événements sportifs** de grande envergure tels que la coupe du monde de rugby 2023, le championnat du monde de ski 2023, les Jeux Olympiques et Paralympiques à travers les différents centres de préparation aux jeux, etc...

Voir fiche annexe 20 pour les modalités d'intervention

### DONNER ACCES A LA CULTURE DANS TOUS NOS TERRITOIRES

Région à fort potentiel, Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un dynamisme important, à forte visibilité, tant dans les champs des patrimoines et de la création artistique que dans celui de la transmission des savoirs, notamment en matière d'enseignement supérieur culture. Notre territoire est la deuxième région française dans le domaine culturel en volume d'établissements et en nombre de salariés.

Ce dynamisme culturel résulte de différentes synergies : une implication forte des collectivités territoriales ; un impact touristique majeur, souvent en lien avec un patrimoine d'exception et des lieux culturels emblématiques, répartis sur l'ensemble du territoire et constituant une offre touristique de premier rang ; des équipements de formation supérieure nombreux. En outre, une présence importante d'institutions labellisées et des réseaux professionnels structurés favorise la présence en nombre d'artistes et de professionnels de la culture. Ceux-ci participent également à la mise en œuvre d'une politique de soutien à la création artistique et permettent la conservation, la diffusion et la démocratisation des œuvres culturelles en direction des publics les plus diversifiés.

Si le dynamisme culturel participe de l'attractivité et du rayonnement national et international de la région Auvergne-Rhône-Alpes, celui-ci est aussi un vecteur favorisant la cohésion et la solidarité entre territoires et générations, tout en contribuant à l'émancipation des citoyens. Ces ressources favorisent dans leur ensemble la mise en œuvre d'une politique partenariale volontariste, en réponse à la priorité partagée, par l'Etat et la Région en faveur de l'éducation aux arts et à la culture.

Toutefois, la crise sanitaire a frappé de plein fouet tout le secteur culturel. Face à l'incertitude générée par les impacts de cette crise et aux nombreuses mutations des usages, les acteurs de la culture se mobilisent pour inventer de nouveaux modèles économiques en s'adaptant à l'évolution nécessaire des pratiques culturelles et de l'accueil du public.

Dans ce contexte de profondes transformations, l'enjeu est de réussir à poursuivre, via le CPER, le maillage du territoire régional avec des équipements culturels d'envergure et structurants, attractifs et innovants, à haute valeur ajoutée en termes d'accessibilité, de qualité artistique, d'ouverture aux publics.

### Objectifs stratégiques

Véritable levier de développement pour l'aménagement des territoires, l'inscription de la culture dans le CPER témoigne de la volonté de porter une stratégie partagée et concertée visant à consolider et raffermir la cohésion sociale, à réduire les inégalités d'accès et de participation à la culture, à faire émerger les talents de demain tout en contribuant au développement économique, à la consolidation de l'emploi culturel des territoires et en renforçant l'attractivité de la région.

Ainsi, les projets du CPER en faveur de la culture doivent répondre aux besoins d'aménagement et de développement culturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes en intégrant les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et de la solidarité territoriale. D'autres critères font également l'objet d'une attention particulière : l'apport des projets en termes de transition écologique, de développement numérique, la prise en compte des principes de lutte contre les discriminations, de diversité et d'égalité femmes - hommes, ainsi que leur faculté à intégrer dans les différentes phases la participation des citoyens.

Pour répondre à ces différents enjeux, dans le respect des besoins propres à chaque territoire et de l'équité territoriale, plusieurs objectifs guideront l'intervention conjointe de l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'enclencher la reprise et réanimer la dynamique culturelle en priorisant :

- La relance de l'activité des labels et des autres lieux de création et de diffusion en région prenant en compte les esthétiques fragilisées, mais aussi les filières d'excellence ;
- Les travaux sur des équipements culturels s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique ;
- Les projets d'investissement des établissements d'enseignement supérieur culturel, intégrant la transition numérique, l'amélioration de la vie étudiante et la mise en réseau ;
- L'investissement local pour favoriser la reprise économique dans le secteur des patrimoines : chantiers concernant les musées territoriaux dotés de l'appellation « Musée de France », les monuments historiques en tenant compte des enjeux de développement durable, de la réalité virtuelle ;
- Les projets attentifs à un meilleur accès des habitants aux équipements culturels de proximité.

Ces investissements sont primordiaux pour amplifier encore plus l'attrait touristique du territoire.

Une attention particulière pourra être portée aux projets structurants porteurs de lien social, incluant une intention culturelle envers les publics éloignés de l'offre culturelle de création. De même, l'intégration de projets culturels en co-construction entre les artistes et les habitants, comme facteur de lien social et de contribution à la relance du secteur culturel sera encouragée, en particulier dans les territoires prioritaires.

Voir fiches annexes 21,22 et 23 pour les modalités d'intervention

## **AGIR POUR NOTRE SANTE**

### **Améliorer le maillage de l'offre de soin de premier recours, le développement de la santé par le numérique et promouvoir l'éducation de la santé**

La crise sanitaire liée au coronavirus a confirmé l'importance de disposer sur le territoire régional d'un maillage dense en offre de soins. Ainsi, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Renforcer le maillage de maisons et de centres de santé :**

- Conforter un réseau de centres hospitaliers en améliorant la qualité des locaux ou en modernisant les équipements médicaux utilisés rendant ainsi ces établissements hospitaliers de proximité attractifs auprès des professionnels de santé et des usagers. Pour les grands CHU la logique d'intervention serait quant à elle une logique d'excellence académique, universitaire et de recherche.
- Favoriser un développement raisonné de la « santé numérique » : cela concerne bien entendu l'essor des nouvelles pratiques de télémédecine et de télésoins afin de compenser les inégalités d'accès au système de santé, mais recouvre également d'autres champs structurants comme la mise en place d'espaces numériques de santé au bénéfice des usagers, l'amélioration de l'organisation des soins par optimisation numérique, le développement de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé et de la formation en santé, de la télé chirurgie, etc. Ces activités doivent respecter un niveau d'exigence élevé en termes de confidentialité et de sécurisation des données générées.
- Promouvoir la santé en s'appuyant sur la responsabilité de chacun avec une action coordonnée et articulée pour viser une plus grande pertinence des messages portés et actions conduites auprès des différents publics.

Voir fiche annexe 24, 25, 26 et 27 pour les modalités d'intervention

### VALORISER NOS JOYAUX TOURISTIQUES

En tant que 2<sup>ème</sup> région touristique de France (21 milliards d'euros de consommation touristique, 160,9 millions de nuitées en 2019 ; 181 200 emplois et 8% du PIB régional), dotée du premier domaine skiable au monde par sa taille, Auvergne-Rhône-Alpes se doit de conduire une politique touristique ambitieuse du fait notamment de sa transversalité avec de nombreux autres domaines (agriculture, environnement, aménagement du territoire, transports, culture, eau, sol, sports etc.).

Les axes autour desquels s'articuleront la politique régionale touristique seront :

- l'itinérance (CPIER Massifs et Fleuves),
- le tourisme de pleine nature (CPIER Massifs et Fleuves),
- la montagne 4 saisons (CPIER Massifs),
- la gastronomie/cœnologie (CPIER Rhône-Saône pour la Vallée de la Gastronomie-France)
- le thermalisme et le bien-être (CPIER Massifs).

Les dossiers territoriaux structurants, de grande envergure s'intégrant dans ces enjeux et ne pouvant s'inscrire dans les CPIER(s) de massifs et de fleuves, pourront être intégrés au volet cohésion des territoires dans le respect des enjeux transversaux, de l'engagement régional en faveur d'un tourisme bienveillant et d'un possible cofinancement Etat et Région sur des dispositifs existants ou à venir.

A titre supplémentaire, il convient de croiser la lecture de ces projets avec les stratégies portées par les partenaires comme Atout France, la Banque des territoires, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, à travers les conventions visant à accompagner le rayonnement national et européen de destinations touristiques (Auvergne, French Alps, ...).

La récente crise sanitaire a confirmé tout l'intérêt de la démarche « tourisme bienveillant » qui entre en parfaite cohérence avec le Plan « Avenir Montagnes » de l'État. Cette politique en faveur d'un tourisme durable et résilient doit se décliner non seulement sur l'ensemble de la chaîne des acteurs touristiques mais également sur l'ensemble des offres touristiques.

Voir fiche annexe 28

## SOUTENIR LA MONTAGNE

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de montagne en Europe, avec 70% de son territoire situé en territoire de montagne et 3 massifs (Alpes, Jura et Massif central).

Pionnière dans le développement des sports d'hiver et destination touristique hivernale majeure, Auvergne-Rhône-Alpes abrite une multitude de sites de pratique (près de 200) : stations de haute altitude, sites nordiques de moyenne montagne, stations-villages.

C'est aussi un écosystème économique riche et dynamique : le tourisme hivernal en station dans la région représente 92 000 emplois (selon Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises), pour un chiffre d'affaires avoisinant les 8,3Mds d'euros

Pour autant, cet écosystème est fragilisé par l'impact du dérèglement climatique qui le touche tout particulièrement.

L'enjeu est donc de soutenir le développement des territoires de montagne tout en prenant en compte la nécessaire transition à long terme des stations vers un modèle plus durable et le renouvellement des clientèles.

Le Conseil régional a adopté un plan montagne 2 pour atteindre ces objectifs à travers plusieurs axes d'intervention :

- Deux d'entre eux sont intégrés au CPER : soutien à l'installation d'ascenseur valléen dans le cadre du volet transition environnementale et soutien à la sécurisation de l'enneigement pour le volet cohésion des territoires
- Les autres axes sont détaillés dans les CPIER de massifs : développement durable et diversification touristique des stations, aide aux petites stations, renouvellement de l'offre d'hébergement en centre de vacances, aide au départ des scolaires en montagne.

Les interventions de l'État notamment via le plan Avenir montagne sont également détaillées dans les CPIER de Massifs.

Voir fiche annexe 29 au sein du volet cohésion des territoires pour les modalités d'intervention

## 4. LE VOLET COHESION DES TERRITOIRES

En Auvergne-Rhône-Alpes, la diversité des territoires constitue à la fois un enjeu et une opportunité. Cette région de contrastes alterne territoires sous pression urbaine et territoires enclavés, diversités paysagères, architecturales, naturelles, culturelles, économiques... et fortes disparités socio-économiques au sein de la population.

La crise sanitaire et les modalités d'actions publiques mises en œuvre pour y répondre ont mis en avant la nécessité plus que jamais d'agir au plus près des besoins des acteurs locaux. Cette nécessité doit aussi se décliner dans le soutien apporté aux projets de développement et de transition construits par les acteurs locaux en lien avec les spécificités de leur territoire. La crise de la COVID a donc mis en lumière de forts potentiels liés à la proximité mais a souligné la fragilité accentuée de certains territoires et les difficultés cumulées par certains centres villes, quartiers périphériques ou zones rurales.

Le volet cohésion des territoires a vocation à prendre en considération la diversité et la spécificité des territoires et doit permettre d'accompagner de manière différenciée les territoires dans la création d'activités, leur transition écologique, l'amélioration de leur cadre de vie, l'accès renforcé de la population aux services et assurer ainsi, dans un souci d'équilibre, l'égalité des chances pour tous.

L'objectif est de contractualiser, sur la période 2021-2027, les crédits Etat et Région qui soutiendront les projets des collectivités locales en cohérence avec les grandes priorités du CPER.

En lien avec ces objectifs, le volet cohésion des territoires du CPER est constitué :

- De conventions territoriales élaborées à l'échelle chacun des départements et des Métropoles et permettant le soutien aux projets d'envergures des territoires.
- D'informations portant sur les politiques d'aménagement du territoire contribuant aux objectifs d'équité, d'équilibre et de développement de tous les territoires.

Pour ce second point, les interventions se traduiront :

Pour l'Etat, par :

- La poursuite du programme de rénovation urbaine dans les quartiers politique de la ville, et la réponse aux besoins de leurs habitants (cohésion sociale, emploi, santé, cadre de vie, jeunesse, réussite éducative, sport, culture...etc)
- Le soutien à la dynamique des territoires ruraux, des petites ville et villes moyennes dans une logique d'équilibre et de cohésion territoriale ains que d'égalité d'accès aux services

Pour la Région, par :

- Une action en direction des enjeux urbains sur les sites fragiles, des problématiques des centres villes, petites villes au sein des métropoles ou avec des fonctions de centralité et en direction des communes de moins de 2000 habitants.
- Une intervention en faveur de la montagne durable par la mise en œuvre d'un plan d'investissement visant à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable au monde

Voir fiches annexes 29, 30, 31 et 32 pour les modalités d'intervention

## 5. L'EXERCICE COORDONNE DES COMPETENCES

Le volet « exercice coordonné des compétences » prévu dans la lettre de cadrage du Premier Ministre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 permet d'adapter certaines modalités de mise en œuvre des politiques publiques (forme particulière de déconcentration, gestion spécifique de compétences partagées, ajustements dans les champs d'action respectif).

Dans ce cadre, la Région souhaite mentionner son intervention en matière de sécurité pour pérenniser son action en lien avec ses compétences (lycées, mobilité) ou dans le cadre de son soutien aux communes et intercommunalité qui porte sur l'aide à l'équipement en vidéoprotection (espaces publics, abords de gare et lycées, entrées/sortie de zones d'activité), à la construction/extension/modernisation de centres de supervision urbains et à l'équipement de protection individuelle des polices municipales.

Voir fiche annexe 33 pour les modalités d'intervention.

Fait à Lyon, le

10 NOV. 2022

Pascal MAILHOS  
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Laurent WAUQUIEZ  
Président du Conseil régional  
AuvergneRhône-Alpes

